

domaines fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. C'est le premier cas de ce genre. Nous, les libéraux, nous avons toujours pu nous vanter d'avoir accordé des fonds aux provinces sans la moindre condition et en leur laissant le choix de la manière de s'en servir. Avant qu'on m'interrompe, je tiens à dire que tous les députés des provinces Maritimes sont certainement satisfaits de l'aide accordée à ces provinces. Il n'y a aucun doute à cet égard. Ce n'est naturellement que la poursuite d'un programme libéral éprouvé. Ce n'est ni plus ni moins que la poursuite d'un bon programme libéral.

L'hon. M. Brooks: Mais elles obtiennent l'argent maintenant, c'est ce qui fait la différence.

L'hon. M. Lesage: Avec un déficit, oui.

M. Stuart (Charlotte): Monsieur le président, je me rappelle fort bien l'époque où l'honorable député qui vient de m'interrompre siégeait de ce côté-ci de la Chambre et critiquait les accords fédéraux-provinciaux sur la location de domaines fiscaux chaque fois qu'il en était question en cette enceinte. Je peux passer en revue les déclarations de tous les chefs sous les ordres de qui il s'est rangé en cette enceinte, et chacun de ces messieurs, y compris son chef actuel, a condamné les accords fédéraux-provinciaux sur la location de domaines fiscaux.

L'hon. M. Brooks: Citez donc un cas où je les ai dénoncés.

M. Stuart (Charlotte): Je me trouvais au Sénat en qualité d'observateur le jour où l'un des chefs qui ont précédé celui qui est le vôtre actuellement a pris son dossier sous son bras et est sorti, sabordant ainsi cette conférence-là. Il l'a sabordée, tout comme M. Maurice Duplessis, maintenant premier ministre de la province de Québec.

L'hon. M. Fleming: C'est absolument inexact.

M. Stuart (Charlotte): Ce n'est pas inexact. J'étais là à cette époque et je ne fais que rapporter un événement que j'ai vu moi-même. Tous les chefs du parti tory ont rejeté pendant des années les accords de partage d'impôts.

L'hon. M. Fleming: Monsieur King a prononcé l'ajournement *sine die* de la conférence, et les choses en sont restées là.

M. Stuart (Charlotte): Si mon ami, le ministre des Finances, veut bien patienter, je vais lui rafraîchir la mémoire et lui donner quelques renseignements de fonds sur ces conférences. Je ne l'ai pas interrompu quand il a pris la parole. Il se peut que sa mémoire soit aussi courte que lorsqu'il a rédigé cette

[M. Stuart (Charlotte).]

proposition samedi dernier, parce qu'il a commis une grave erreur qui me fait croire que, malgré sa compétence, il n'a pas aussi bonne mémoire que moi.

Chaque fois qu'il a été question du renouvellement de ces accords de partage d'impôts à la Chambre depuis que j'y siége, ceux qui occupent présentement les banquettes ministérielles siégeaient dans l'opposition et critiquaient tout ce qu'ils pouvaient de ces accords. Cependant, vu que le ministre des Finances m'interrompt, je veux profiter de l'occasion pour lui signaler la grande différence qu'il y a entre siéger sur les banquettes ministérielles et siéger dans l'opposition. Je me propose de citer des paroles qu'il a employées le 23 juillet 1956, ainsi qu'on les trouve à la page 6520 du *hansard* de ce jour-là. A ce moment-là, le ministre qui n'était alors que député d'Eglinton, a dit ce qui suit:

Pour ce qui est de la loyale opposition de Sa Majesté, il est inutile de nous demander d'approuver entre le gouvernement fédéral et les provinces un genre d'accord fiscal qui n'a pas rallié l'approbation d'un gouvernement provincial.

Ce sont là les paroles mêmes du ministre.

L'hon. M. Fleming: Ce sont des paroles bien sensées.

M. Stuart (Charlotte): Je poursuis:

Si le gouvernement fédéral peut modifier son attitude et ensuite convoquer une nouvelle conférence, nous pourrions certes en attendre d'heureux résultats. Il faudrait pour cela que le Parlement se réunisse à l'automne. Nous consentirions volontiers à une session d'automne pour ce louable objet.

Ces paroles sont d'un homme qui, simple député, siégeait dans l'opposition. La session durait depuis près de huit mois, mais il était prêt à revenir pour une session spéciale afin qu'on pût réunir les gouvernements provinciaux pour étudier cette question. Cependant, aujourd'hui, après trois ou quatre mois seulement de session, le même honorable député, qui occupe maintenant le fauteuil du ministre des Finances, n'a pas pu trouver le temps de convoquer les provinces à un entretien. C'est la première fois dans l'histoire de notre pays qu'on légifère par télégramme.

L'hon. M. Fleming: C'est parfaitement ridicule.

M. Pallett: Et les exposés budgétaires radio-phoniques?

M. Stuart (Charlotte): J'ai dit "télégramme". Je n'ai pas dit "radio" pas plus que, "à un aéroport". J'ai dit "par télégramme". C'est précisément ce qui s'est passé. Comme on peut changer de point de vue! C'était tellement important en 1956. Le ministre des Finances était prêt à convoquer une session d'automne spéciale afin qu'on puisse faire venir les premiers ministres provinciaux pour discuter